j

FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES
DE FRANCE | LANGUEDOC-ROUSSILLON

Synthèse
PROJET DE SERVICE 2025 – 2030

SAMSAH SAVS – DV

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Languedoc Roussillon
420, Allée Henri II de Montmorency – 34000 MONTPELLIER
☎ 04.67.50.50.60
Courriel : accueil@faf-lr.fr

www.faf-lr.fr

La FAF-LR est une association pour la défense des personnes en situation de handicap visuel. Elle est créée en 1929 (*dénommée alors L'Union des Aveugles de Montpellier et de la région*), puis élargit son action aux personnes handicapées de la vue dès 1983 ; elle prend son nom actuel en 2012.

La FAF-LR est **gestionnaire de différents services et de dispositifs médico-sociaux** en direction des enfants et leurs parents ainsi que des adultes déficients visuels.

- Un SAMSAH – DV (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) issu d'un parcours d'actions à destination des adultes initié dès 1983 et autorisé en 2010.

- Un SAVS – DV (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), fruit d'une extension non importante du SAMSAH en 2019 (ouverture au 01/01/2020) – *suite à une appel à projet du Conseil Départemental de l'Hérault.*

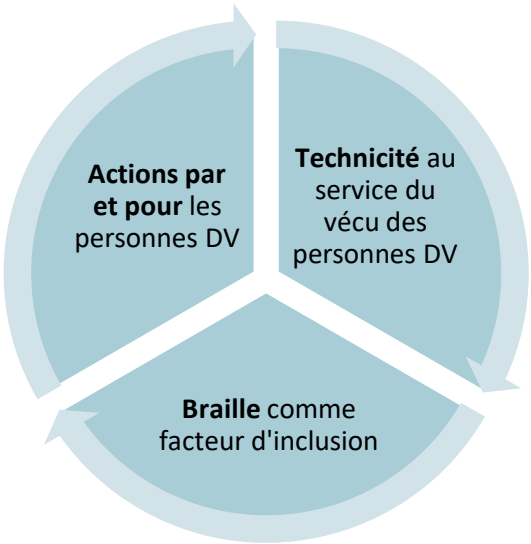
- Un service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD) composé d'un SAFEP et d'un SAAAIS – à destination des enfants et de leurs familles. L'association intervient auprès d'enfants et de jeunes depuis 1985.
  Depuis 2007, la FAF-LR accueille des enfants avec troubles et/ou handicaps associés ; ainsi les services bénéficient de places de SESSAD renforcé depuis 2017 pour ces enfants.

- Un Service d'Accompagnement Pour Personnes Aveugles et gravement malvoyantes (SAPPA[1]) qui propose le suivi de personnes ne pouvant être accueillies au sein des services (critères géographiques et d'âge notamment).

- Des prestations financées par l'AGEFIPH dans le cadre de marchés attribués pour les Appui Spécifique (AS).

- Les équipes techniques conventionnées pour les MDA (MDPH) Gard et Hérault évaluent l'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour des aides humaines ou techniques,

Tous les professionnels des services gérés par l'association s'appuient sur les **axes fondateurs de l'identité de la FAF-LR et de ses actions :**



[1] Le SAPPA est un service non-tarifé ; il fonctionne avec des subventions et la participation des usagers.

Le « plateau technique » SAMSAH et SAVS de la FAF-LR permet l'accompagnement des personnes déficientes visuelles, au plus près de leurs besoins et sur leur(s) lieu(x) de vie.

Ces services interviennent dans un **contexte pluriel**.

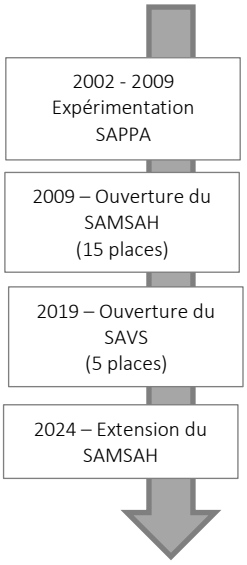
Légal
- Loi 2002-2, loi du 11/2/2005 et CASF
- Décret 2005-223 du 11/03/2003.
- Circulaire du 2/05/2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement

Technique
- Charte Nationale Romain Jacob "unis pour l'accès à la santé des PSH" - 2014
- 3ème Schéma National d'Organisation sociale et médicosociale pour les handicaps rares 2021-2025
- Recommandations des bonnes pratiques professionnelles HAS

Territorial
- Cahier des charges départemental (Conseil Départemental de l'Hérault) - 2014
- Schéma départemental de l'Autonomie 2023-2027
- Programme Régional de Santé Occitanie 2023-2028

FAF-LR
- Association gestionnaire créée en 1929, dont la gouvernance est majoritairement composée de personnes DV
- Professionnalisme et expertise reconnus sur l'ensemble du territoire - véritable "fonction ressource".
- Démarche outillée pour la qualité des prestations et son évaluation régulière dans le cadre de la **démarche Qualité et la réflexion éthique** (Comité d'éthique).

Désignation de l'établissement	**Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**	**Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**
Capacité	**19 places** File active de 100 personnes	**5 places** File active de 25 personnes
Adresse de l'établissement	420, Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER *Une antenne est présente à BEZIERS.*	
N° FINESS	N° FINESS du SAMSAH: 34 000 9869 N° FINESS SAVS: 34 002 8042	
Représentant légal	Sophie RIGAUD, Directrice	



LA MISSION : Le SAMSAH et le SAVS assurent une intervention auprès de personnes déficientes visuelles adultes et de leur entourage proche – familial, affectif, professionnel, de santé.

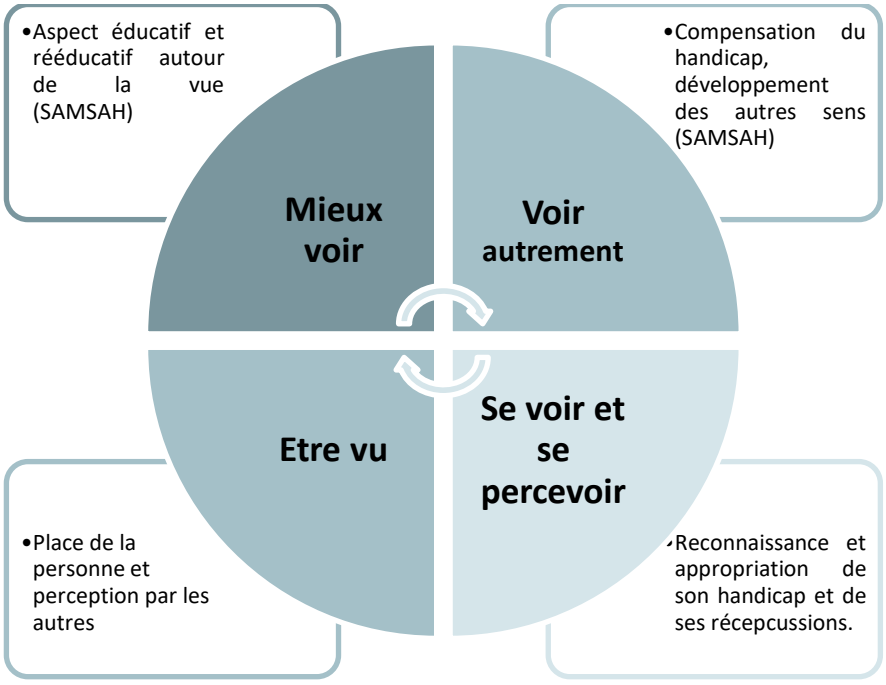
La finalité de l'accompagnement ainsi proposé est triple :

→ Maintenir, recouvrer, développer une **autonomie** fonctionnelle et sociale, pour la personne accompagnée ;

→ Identifier, mobiliser et/ou optimiser les **ressources** de la personne elle-même / de son environnement ;

→ Donner aux personnes la possibilité de maintenir ou retrouver une aisance et un **confort de vie**.

L'accompagnement des services présente **la spécificité « d'intervenir autour de la VUE »,** et plus spécifiquement pour le SAMSAH dans le cadre d'une réadaptation[2] :



[2] Définition de la réadaptation – OMS, 2011 : « *Ensemble de mesures qui aident les personnes présentant ou susceptibles de présenter un handicap, à atteindre et maintenir un fonctionnement optimal en interactions avec leur environnement*. »

LE PUBLIC :

La personne déficiente visuelle	Ses besoins sont liés à des caractéristiques spécifiques, en lien avec le handicap sensoriel : En termes fonctionnels : absence ou faiblesse d'accès à l'information ⇨ Obligation d'une vigilance et attention soutenue permanente, ⇨ Obligation d'une hyperactivité dans l'appréhension de l'environnement, induisant une *fatigabilité physique et psychique plus importante*. En termes d'autonomie : difficultés et/ou incapacités à avoir une perception globale de l'espace, gêne dans l'appréhension d'un lieu (actes de la vie quotidienne, déplacement) … ⇨ *Les risques sont accrus en termes de sécurité.* En termes d'apprentissage : non-accès ou accès difficile à certaines techniques d'apprentissage (mimétisme, auto-apprentissage) et activités, difficultés autour du partage dans la communication (langage, sens…), vécu singulier de la temporalité. ⇨ *Lenteur dans les apprentissages et l'exercice des choix, engendrant parfois des difficultés / des freins à engager un parcours de formation, à occuper un emploi…* En termes de relation à soi et à autrui : difficulté à appréhender son apparence et à la maitriser, dépendance à un tiers, difficultés dans le repérage des interactions sociales, difficultés dans la communication écrite, difficulté à construire une représentation (évolutive) de soi et du monde… ⇨ *Le positionnement dans le collectif, même petit, est difficile comme la participation sociale. La construction de soi est ardue.*
La personne vieillissante	Elle présente des besoins particuliers – L'accompagnement doit en être ajusté : – Temporalité possiblement plus longue des apprentissages. – Durée de séance selon la personne (capacités, fatigabilité, troubles mnésiques…). – Outils et techniques pouvant faciliter les apprentissages. IMPORTANCE de : ⇨ Maintenir le lien social (situation fréquente de repli sur soi), ⇨ Coordonner un parcours de soins souvent plus complexe, ⇨ Apporter un soutien aux aidants.
Les Jeunes adultes	Des besoins liés : - A l'autonomie dans un nouvel environnement (départ du domicile familial, mobilité pour les études ou l'emploi…). - Pour la création et la consolidation de liens sociaux, amicaux et la découverte d'activités variées pour une participation sociale accrue. - Autour de la parentalité (projet ou réalité de vie).
Les personnes en situation complexe	Elles concernent : • Les situations sociales : complexité d'accès aux droits, de compréhension du droit commun et dispositifs administratifs, absence de ressources… • Les situations de santé : somatique – par manque de soin, et/ou psychique. ⇨ L'accompagnement est priorisé en premier lieu sur ces points de complexité avant tout autre objectif.

Pour chaque besoin identifié, l'équipe professionnelle met en place des **actions** et sollicite, dès que nécessaire, des **partenaires**.

L'EQUIPE PROFESSIONNELLE : L'accompagnement est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire

- ➔ Les professionnels **d'encadrement** : Directrice – Cheffe de service – Médecin coordonnateur SAMSAH
- ➔ Les professionnels de la **rééducation et réadaptation** (SAMSAH) : psychomotricien – instructeur en locomotion, orthoptiste en basse vision, ergothérapeute – instructeur en AVJ, animateur en informatique adaptée, transcripteur – adaptateur – enseignant braille, psychologue.
- ➔ Les professionnels de **l'accompagnement social** (SAMSAH et SAVS) : éducateur spécialisé, assistant de service social, CESF.
- ➔ Les professionnels des fonctions supports en **appui transversal** : Accueil, secrétariat, communication, gestion des moyens (RH, finances, locaux, équipements).

TYPE DE REUNIONS	PROFESSIONNELS CONCERNES	CONTENU	FREQUENCE
Réunion d'équipe	Animation : Cheffe de service Equipe par territoire	Suivi des projets personnalisés	Hebdomadaire (SAMSAH) Quinzaine (SAVS)
Réunion des services Adultes	Animation : Directrice Ensemble des professionnels	l'organisation et la coordination des services adultes, comme l'échange entre intervenants	3 fois par an
Temps inter-pro	Professionnels de même métier	Partage des pratiques, veille, innovation.	Au moins 3X / an
Réunion institutionnelle	Ensemble des salariés et administrateurs	Partage d'informations et de points de vue – ateliers de travail	4 X / an
Analyse de pratiques professionnelles (APP)	Professionnels des services	Animation par un tiers, pour une réflexion distanciée et collégiale sur la pratique professionnelle.	5 séances par an

L'organisation du travail veille à la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et à la professionnalisation constante (développement des compétences, gestion des parcours professionnels, accueil de stagiaires).

Elle promeut également le repérage et le traitement des dysfonctionnements, événements indésirables, situations de maltraitance ou violence, comme le recueil de réclamations, pour permettre une amélioration continue des prestations rendues.

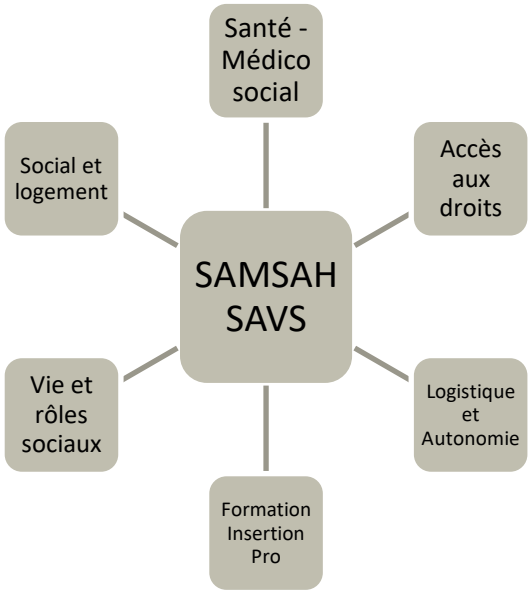
LE RESEAU ET LES PARTENAIRES :

Le SAMSAH et le SAVS interviennent en articulation avec différents partenaires, dès lors que les besoins et demandes de la personne le nécessitent.

Ainsi, peuvent être sollicités :

- ➔ Le réseau «naturel » de la personne : environnement familial, amical de la personne / aidants si existants / « personne de confiance » si désignée.

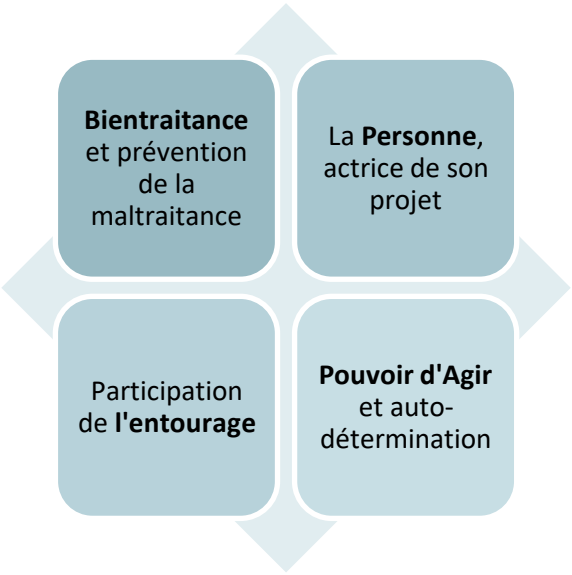
- ➔ Le réseau secondaire constitué d'acteurs avec qui des liens sont forgés au niveau institutionnel, au niveau opérationnel et au niveau individuel dans le cadre de l'activité des services. Certaines collaborations sont conventionnées (convention ou protocole).



- ➔ Le réseau institutionnel de la FAF-LR pour un appui transversal : FAF Nationale, MDA / MDPH, Communauté 360, Musée Fabre / Conservatoire de Montpellier, Comité départemental Handisport, Universités....

L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT
du SAMSAH – SAVS

Les fondements de l'accompagnement



Des modes d'intervention réfléchis et pertinents

Interventions auprès et avec la personne	•Intervention INDIVIDUELLE privilégiée •Ateliers et activités collectives (PPA) - à visée thérapeutique •Groupe de parole (PPA) ou de partage (ouvert à tous)
Interventions auprès de l'entourage	• Entourage : familial, affectif, associatif, professionnel, de santé... •Objectifs : information, conseil, expertise technique • Actions idividualisées / collectives / partagées (en présence de la personne)
Interventions en tous lieux (approche inclusive)	• DOMICILE privilégié (mais non imposé) • Tous lieux "de vie" (emploi / sport / culture) • Lieux de droit commun et espace public • Locaux de la FAF-LR - antennes / Lieu d'entrainement à l'autonomie

Des prestations en réponse aux besoins

— AU SAMSAH : Un PROJET D'ACCOMPAGNEMENT MEDICOSOCIAL propose un projet de soins (sous la coordination du médecin du service rééducation et réadaptation fonctionnelle) et un accompagnement à la vie sociale (autonomie et participation sociale).

— AU SAVS : Un PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL propose des actions permettant à la personne de s'inscrire dans une vie quotidienne / familiale / sociale souhaitée.

Pré-accompagnement pour une orientation

Rencontre de la personne (sur sa demande par l'assistante sociale du service)

- **Informer :** accès aux droits, notification CDAPH.
- **Pré-accompagner** au montage du dossier de demande (MDA) et la mise en relation avec les acteurs pertinents pour la personne.

Orientation de la CDAPH

Suite notification CDAPH : demande VIA TRAJECTOIRE demande écrite d'admission.

Inscription de la personne sur la liste d'attente (possible sur demande dès la phase « d'attente de notification »).

Commission d'admission

Composée de la directrice, du médecin (pour le SAMSAH), de la chef de service et de l'assistante sociale.

- **Etude de la demande** à partir du dossier transmis par la MDA.
- **Entretiens d'admission** conduits au service et/ou à domicile.
- **Présentation du service** (documents obligatoires) et des modalités d'accompagnement.
- **Planification de l'admission** dans les 4 à 6 mois (*délais en fonction de l'urgence de la situation et de l'activité du service).*

Durée d'accompagnement ajustée en fonction des besoins

Bilans et évaluation des besoins

- Entretiens avec la personne et l'entourage
- Présentation de la situation en équipe
- SAMSAH : planification des bilans complémentaires selon les besoins / Entretien avec la psychologue / Réalisation des BILANS.
- Pré-élaboration du PPA par les professionnels

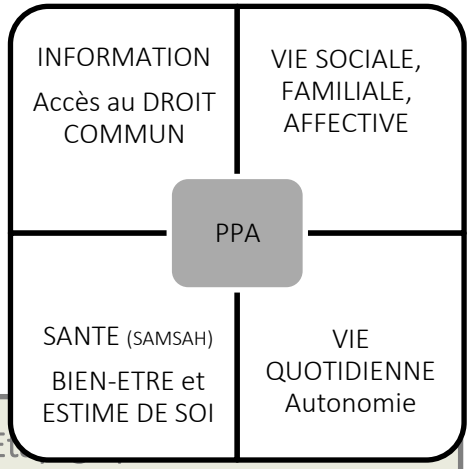
Accompagnement

- Echange avec la personne sur le PPA et signature du DIAC
- Planification des interventions
- Déploiement et suivi du PPA
- Réévaluation (annuelle a minima) du PPA

Soutenu
Régulier
Allégé
Ponctuel

Vers la sortie du service

- Préparation dès l'entrée ("prévenance")
- Travail sur la période "post-service" - SAMSAH Relais possible.
- Livret de sortie



Et

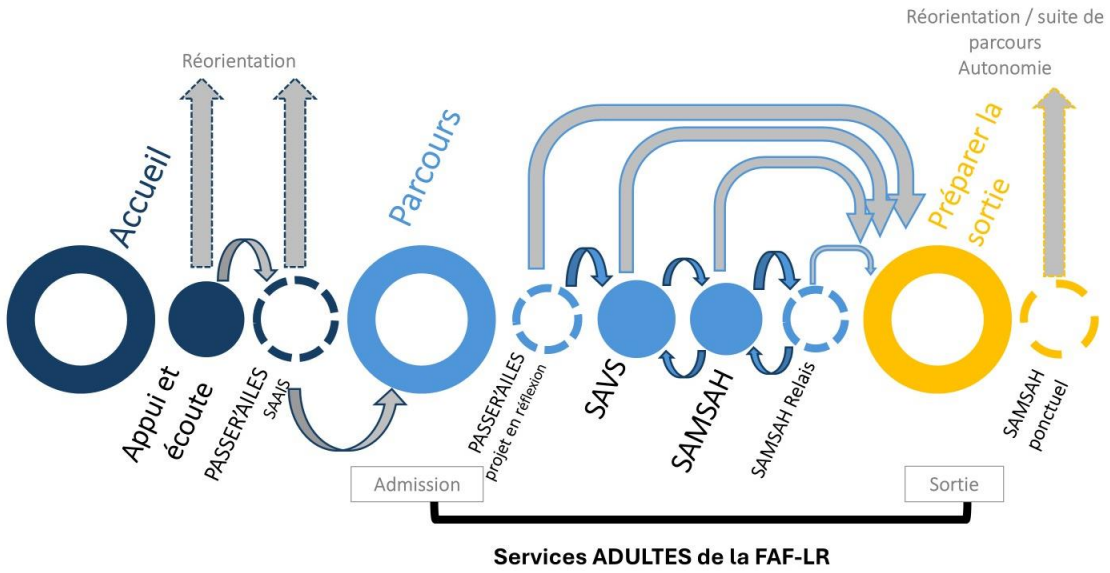
« post-service »

(Proche-aidant, environnement de proximité, relais d'autres structures…)

Le parcours d'accompagnement

Le parcours de la personne est au cœur des préoccupations ; il doit être pris en compte, construit, coordonné et garanti.

Pour une mise en réalité du principe de parcours, La FAF-LR propose une « **offre de services coordonnés » et différents dispositifs**.



Services ADULTES de la FAF-LR

Le Dispositif expérimental PASSER'AILES est conçu pour accompagner la « charnière » enfant – adulte, à destination des jeunes du SAAAIS des antennes de l'Hérault à partir de 16 ans, et des jeunes adultes accompagnés par le SAMSAH ou le SAVS.

Le SAVS propose un accompagnement ciblé sur la vie sociale et citoyenne. Il peut être mobilisé en « première réponse » aux besoins de la personne, ou en continuité d'un accompagnement SAMSAH.

Le SAMSAH : sa mission est d'accompagner la personne dans un projet « global », autour des volets du soin et de la santé, de l'autonomie et de la participation sociale.

Le SAMSAH Relais est proposé pour ajuster l'accompagnement aux besoins et au rythme de la personne. Il s'adresse aux personnes du SAMSAH qui n'ont pas / plus de demande ou de besoin particulier, qui ne sollicite plus le service ou très peu, sans pour autant se sentir « prêtes » à une sortie.
Il permet un accompagnement individualisé, sur une durée maximale de 2 ans, pour préparer la sortie ou repérer de nouveaux besoins.

Un **SAMSAH « ponctuel »** est en cours de construction afin de répondre à des besoins ponctuels de **personnes ayant été accompagnées par le service et qui en sont sorties** *(ex : nouveau trajet par suite d'un déménagement, utilisation d'un nouveau smartphone…)*.

CONCLUSION – la synthèse des orientations à 5 ans.

	Les orientations	Actions	Fiches actions
1.	Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et de leur entourage	Consolider le processus du Projet Personnalisé d'Accompagnement – de l'évaluation des besoins au déploiement évalué du PPA.	Fiche 1
		Préserver l'autonomie des personnes en favorisant leur vie sociale et valorisant leurs rôles sociaux (citoyenneté, parentalité)	Fiche 2 et fiche 8
		Préserver l'autonomie des personnes dans leur « fonction habiter » - rechercher un logement, occuper un logement, vivre en voisinage…	Fiche 3
2.	Renforcer l'accès des personnes aux dispositifs, organisations et techniques	Favoriser l'accompagnement en proximité des territoires de vie – antennes, relais, partenariats...	Fiche 4
		Développer la souplesse des modes de prise en charge – Passer'Ailes, SAMSAH « ponctuel »	Fiche 5 et fiche 6
3.	Poursuivre la transformation et l'adaptation de l'offre	Consolider les dispositifs d'un parcours institutionnel adapté – Passer'Ailes, Relais…	Fiche 6 et fiche 8
		Optimiser l'accompagnement des PHV – actions de prévention, partenariats pour orientation…	Fiche 7
4.	Promouvoir et garantir la qualité et la pertinence des accompagnements	Consolider les collaborations professionnelles et les partenariats	Fiche 8
		Promouvoir un environnement de travail porteur d'attractivité et d'innovation – organisation de travail, RH et compétences, amélioration continue,	Fiche 9